

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 AVRIL 2019

Le seize avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de dix (plus 3 pouvoirs), en suite de la convocation faite le 9 avril 2019.

DÉCISIONS

1°/ COTISATION AMPER ANNEE 2019

La demande de subvention de l'association AMPER pour l'aide à domicile, est calculée comme suit : $1394 \times 0.22 \text{ €} = 307.00 \text{ €}$.

Le conseil municipal, décide d'accorder la cotisation suivante au titre de l'année 2019 : **200.30 €** à l'association AMPER (196.38 € augmenté de 2%).

2°/ RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Le conseil municipal décide de reconduire le crédit de trésorerie auprès du Crédit Agricole, aux conditions suivantes :

- Montant maximum : 150 000 €
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné + 1,05 % base de calcul exact / 365 jours avec un index de mars 2019 : -0,309 % soit un taux variable = 0.74 %
- Frais de dossier : 0.25% soit 375.00€ payables en une seule fois à la mise en place
- Commission d'engagement : NÉANT
- Commission d'engagement et de non-utilisation : NÉANT

3°/ AVIS SUR LE PROJET DE PLUI

Monsieur le maire informe l'assemblée que par délibération du 25 février 2019, le conseil communautaire a arrêté le projet de PLUi. Celui-ci est actuellement en consultation auprès des Personnes Publiques Associées avant d'être soumis à enquête publique à partir du 11 juin 2019.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'émettre un avis favorable sur le projet du PLUi de Pontivy Communauté arrêté, avec les observations suivantes :

- 1) Elargissement de la zone constructible à Quelven, parcelle ZT 06.
- 2) Intégration partielle dans le prolongement des parcelles voisines et jusqu'en limite Ouest de la propriété, parcelle ZM 30, à Lann Er Vouillen en zone constructible.

4°/ VALIDATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil municipal décide de valider le plan de zonage d'assainissement présenté dans le cadre du PLUi de Pontivy Communauté, **avec l'observation suivante :**

- **Après validation de l'élargissement de la zone constructible à Quelven, parcelle ZT 06, cette parcelle devra être intégrée à la carte de zonage d'assainissement collectif.**

5°/ CHOIX ENTREPRISE POUR L'AMENAGEMENT DE QUELVEN

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que l'avis d'appel d'offres pour l'aménagement de Quelven, est paru sur les sites de Mégalis, de l'association des Maires du Morbihan et sur le journal Ouest France. 3 entreprises ont répondu à cette offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 avril 2019 pour l'ouverture des enveloppes et l'attribution du marché à l'entreprise la mieux disante.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS de PLOURAY pour un montant de 214 866.60 € HT soit 257 839.92 € TTC

La première réunion de chantier aura lieu le jeudi 25 avril 2019 à 14H30 sur site. Les travaux devraient commencer le 13 mai, pour 8 semaines, afin que les travaux soient terminés pour mi-juillet.

6°/ REVISION DES LOYERS SOCIAUX ET TRES SOCIAUX

Monsieur le Maire rappelle que les conventions de location des logements sociaux et très sociaux prévoient une révision annuelle au 1^{er} juillet de chaque année, en fonction de l'indice INSEE du 4^{ème} trimestre 2018. Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'augmenter comme suit les tarifs des logements sociaux et très sociaux, au 1^{er} juillet 2019, soit + 1.74 % d'augmentation.

7°/ PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION CADRE D'EMPLOI

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le service fonctionne avec 2 emplois de titulaire. Des renforts sont régulièrement intégrés dans le fonctionnement de ce service depuis de nombreuses années, démontrant ainsi que les besoins se situent au-delà du cadre réglementaire actuel. Un contrat d'un agent arrive à son terme le 1er mai 2019, en tant que non titulaire depuis un an. Avant cela, il avait effectué 2 ans en continu, en contrat unique d'insertion CUI.

La commission du personnel réunie le 9 avril 2019 s'est prononcée pour embauche définitive de cet agent à compter du 2 mai 2019, sur un emploi polyvalent d'adjoint technique. Il convient de modifier en conséquence le cadre d'emploi et de procéder à la nomination de cet agent sur ce nouvel emploi. Cet agent sera nommé en tant qu'adjoint technique stagiaire pendant 12 mois et pourra être titularisé à l'issue de cette période.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de créer le poste d'adjoint technique à temps complet, à compter du 2 mai 2019,
- de nommer cet agent sur le poste créé à compter du 2 mai 2019.
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs qui s'établit désormais suivant le tableau ci-dessous :

Le Tableau des effectifs de la commune de Guern au 2 mai 2019 :

TITULAIRES

| Nombre | Grades | Observations |
|--------|--|---|
| 1 | Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe | Temps complet |
| 1 | Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe | Temps complet |
| 1 | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | Temps complet |
| 1 | Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe | Temps complet |
| 1 | Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe stagiaire | Temps complet |
| 1 | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | Temps non complet – 31h58/35 ^{ème} |
| 1 | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | Temps non complet – 31h01/35 ^{ème} |
| 1 | Agent territorial spécialisé des écoles maternelles – ATSEM principal de 2 ^{ème} e classe | Temps non complet – 33h15/35 ^{ème} |
| 1 | Adjoint d'animation territorial principal de 1 ^{ère} classe | Temps non complet – 17h50/35 ^{ème} |
| 1 | Adjoint territorial du patrimoine de 2 ^{ème} classe | Temps complet |

NON TITULAIRES

| Nombre | Contrats | Observations |
|--------|---|---|
| 1 | Adjoint administratif non titulaire | Temps complet |
| 1 | Auxiliaire non titulaire adjoint technique territorial | Temps non complet 20h50/35 ^{ème} |
| 1 | Auxiliaire non titulaire adjoint techniques (cuisinier) | Temps non complet 24h/35 ^{ème} |
| 2 | Apprentis adjoints techniques territoriaux | Temps complet |

8°/ MODIFICATION HEURES OUVERTURES DE LA GARDERIE

9°/ PROJET ALSH DU MERCREDI

Points reportés ultérieurement pour mise au point des dossiers et dans l'attente de la rencontre avec les représentants de la CAF.

10°/ QUESTIONS DIVERSES

10-1°/ DEMANDE D'ACHAT BANDE DE TERRAIN A QUELVEN

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée, sa décision du 20/09/2018 de reporter la réponse à la demande d'achat d'une bande de terrain (15 à 20 mètres carrés) au lieu-dit Quelven, parcelle ZV n° 34.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 2 voix pour, 5 contre et 6 abstentions,

- **DECIDE** de ne pas vendre ce terrain qui fait partie de la voirie communale et qui permettra un aménagement d'espace vert, en bordure de route.

10-2°/ RENOVIATION DU MUR DU PÔLE ENFANCE –LA RUCHE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée, qu'il y a lieu de rénover le mur existant et conservé, lors de la construction du pôle enfance (enduit et jointoiment). 2 entreprises ont répondu à notre sollicitation.

- Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider la proposition de l'entreprise de maçonnerie HELLEC de GUERN, pour un montant de 3371,39 € HT soit 4045,66 TTC.

INFORMATIONS

1°/ BILAN ALSH HIVER

Madame L'HOSTIS Stéphanie expose le bilan du centre de loisirs pour les vacances d'hiver 2019 - 1^{ère} semaine à Malguénac du 11 au 15/02 et 2^{ème} semaine à Guern du 18 au 22/02.

Nombre d'enfants participant : 80 de Malguénac, 24 de Guern et 4 extérieurs.

Dépenses : divers : 1661.07€ + activités ; 1822.80€ + animateurs : 4627.05€ soit **8110.92€**

Recettes : Guern : 833.50€ + Malguénac : 3892.30€ + extérieurs : 205.00€ soit **4930.80 €**

Il en ressort un déficit pour le bilan du centre de loisirs durant ces vacances d'hiver 2019 de **3180.12€** dont **765.58€ pour Guern** et 2414.54€ pour Malguénac.

Le centre de loisirs était complet aux vacances d'hiver et l'est aussi aux vacances de Pâques.

2°/ ELECTIONS EUROPEENNES

Les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai 2019, scrutin ouvert de 8H à 18H. Un tableau de présence va être expédié à chaque conseiller

3°/ GUERN ACTUS

Le Guern actus doit être édité la dernière semaine d'avril. Les derniers articles doivent nous parvenir très rapidement.

4°/ CEREMONIE DU 8 MAI

Cérémonie du 8 mai : Rassemblement dans la cour de la mairie à 11H, 11H45 dépôt de la gerbe au monument aux morts, 12H vin d'honneur au Guernate.

5°/ QUESTIONS DIVERSES :

- Planning des absences estivales à diffuser et à remplir

Prochain conseil le Jeudi 16 mai 2019 à 20 h 30,